BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2599

05 – HAUTES-ALPES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

Jugement d'ouverture

Date : 20 mai 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
539 149 831 RCS Gap.
GHENIX.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : restaurant, pizzéria, vente à emporter et livraison de pizzas et plats préparés, snack. la prise de participations minoritaires ou majoritaires dans toutes entreprises industrielles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, quel que soient leurs formes juridiques, leurs activités, leurs objets, côtées ou non côtées ou inscrites au hors cotes soit par voie d'achat, de création de sociétés, d'apports à des sociétés existantes, de fusion, d'association en participation et plus généralement par tous moyens. la cession ou la location à ces sociétés ou à toute autre personne physique ou morale, de toutes ou partie de ses biens, droits mobiliers ou immobiliers. la gestion, l'organisation, la direction générale, l'assistance commerciale, la direction comptable et,ou financière par la société de ses filiales ou toutes autres sociétés dans lesquelles elle a ou pourra avoir directement ou indirectement des intérêts commerciaux et,ou financiers..
Adresse : 7, rue Chevallerie, 05130 Tallard.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 novembre 2024, désignant mandataire judiciaire SCP Louis-Lageat & Associes, Prise en la Personne de Maître Lorraine Auda le président 90 boulevard Georges-Pompidou 05000 Gap. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.